

Deuxième République

Mardi, 1^{er} Janvier 1985

HOROA

ORGANE D'INFORMATION DU PEUPLE

PRIX : 25 Sylis

MESSAGE DE NOUVEL AN DU CHEF DE L'ETAT



Ce sont les Guinéens qui feront de la Guinée, un pays prospère, uni et heureux

Guinéennes, Guinéens,

L'année 1984 a été pour la Guinée l'année de l'espoir. En 1985 nous saurons si le pari du redressement national peut être gagné, si notre pays est capable de construire une société nouvelle, enracinée dans ses traditions et tournée vers l'avenir.

Cette société nous devons la bâtir tous ensemble. Sous l'ancien régime, l'Etat se mêlait de tout. L'initiative privée était emprisonnée, la responsabilité individuelle confisquée.

Ce sont les Guinéens qui feront de la Guinée un pays prospère, uni et heureux. L'Etat a un rôle

essentiel à jouer pour assurer le développement et la cohésion du pays. Mais il doit le remplir en favorisant l'épanouissement de l'initiative privée dans le domaine économique et la participation de tous aux affaires publiques.

Je veux ce soir donner une perspective à l'effort que je demande à tous et préciser les grandes orientations que je propose au pays sur le plan de l'économie et de l'organisation de la vie collective.

Dans le domaine de l'économie, l'Etat a trois secteurs d'intervention privilégiés : la mise en place des infrastructures, l'exploitation des res-

sources naturelles, le soutien de l'activité privée et prioritairement de l'activité agricole.

La remise en état de nos infrastructures a commencé. En 1985 nous pourrons constater des progrès certains, notamment dans les domaines du réseau routier et des transports.

Les ressources minières procurent actuellement au pays l'essentiel de ses revenus. Or elles sont loin d'être toutes correctement exploitées et elles ne le sont pas toujours dans l'intérêt de la collectivité. Nous devons intensifier les recherches pour connaître avec précision les potentialités du pays en matières minérales, et comme ces matières ne sont

(suite en page 2)

NOUVEL AN : Message de vœux du Chef de l'Etat

(suite de la page 1)

pas renouvelables, nous devons les exploiter rationnellement et pour le profit de l'ensemble de la Nation.

Sous l'ancien régime, certaines ressources étaient détournées au profit exclusif d'un clan. Aujourd'hui encore, l'exploitation du diamant est à l'origine d'un trafic à grande échelle et de détournements qui se font au détriment des activités productives du pays et notamment de l'agriculture. Et les diamants disparaissent à l'étranger.

L'exploitation anarchique de l'or aboutit à la destruction des meilleurs gisements du pays sans contrepartie valable pour les populations.

Le CMRN a donc décidé d'interdire à compter du 1^{er} janvier 1985 l'exploitation privée du diamant sur toute l'étendue du territoire national. Les zones concernées seront exploitées industriellement par des Sociétés mixtes dans lesquelles l'Etat aura la charge de garantir les intérêts des populations. En ce qui concerne l'or, le Ministère du Plan et des Ressources naturelles est chargé de faire le recensement des gisements, d'organiser l'exploitation et de récupérer la production en faisant appel à l'assistance technique, financière et commerciale de Sociétés mixtes opérant dans les zones concernées. Nous pourrons ainsi mettre fin à son exploitation clandestine tout en tenant compte des habitudes séculaires existant en ce domaine. Toutes les dispositions ont été prises pour qu'aucune entrave ne soit mise à l'application de ces décisions.

A court terme, ce ne sont pas les richesses de notre sous-sol qui feront la prospérité des Guinéens, mais celles de notre sol. C'est sur l'agriculture qu'il faut faire porter l'essentiel de nos efforts.

En agriculture, nous avons trois objectifs :

— Diversifier les cultures vivrières et accroître leur production pour arriver rapidement à l'autosuffisance alimentaire,

— Augmenter la production des matières premières d'origine agricole et développer les industries locales qui valorisent cette production en la transformant sur place,

— Développer les cultures d'exportation pour ne pas compter uniquement sur les produits miniers.

Nous savons que les agriculteurs guinéens sont mobilisés et travaillent pour nous permettre d'atteindre ces trois objectifs.

L'Etat doit les aider, en réalisant des travaux d'infrastructure : défrichements, digues, aménagements hydro-agricoles...

— En les assistant sur le plan des techniques, des équipements, de la formation ;

— En favorisant la collecte, la conservation et la valorisation de la production ;

— En s'assurant que la commercialisation de cette production se fasse dans les conditions les plus favorables pour les agriculteurs et qu'elle leur rapporte de quoi acheter ce dont ils ont besoin pour produire et pour vivre ;

— Enfin, en favorisant un développement intégré des zones rurales, c'est-à-dire la promotion de l'ensemble des activités économiques d'une zone à partir de la production et des besoins des agriculteurs de cette zone.

Ainsi, l'implantation d'activités artisanales et industrielles permettra de fabriquer sur place une partie des objets nécessaires à la population et de transformer certaines récoltes sur les lieux de production.

Par exemple, l'implantation en Haute Guinée de filatures, d'usines textiles et d'huileries fournira des débouchés aux cultivateurs producteurs de coton et des emplois à la main d'œuvre locale.

Nos agriculteurs sont les premiers responsables du développement du pays. L'Etat est là pour les aider et c'est aujourd'hui son action propriétaire. Il souhaite avoir des interlocuteurs responsables et efficaces. Pour cela, j'invite les agriculteurs de Guinée à se regrouper en syndicats de producteurs, en libres coopératives de distribution ou de commercialisation. Des agriculteurs libres et unis seront plus forts pour défendre leur intérêt et donc celui de leur pays.

Pour que la Guinée se redresse, remettre l'économie sur les rails ne suffit pas. La société guinéenne doit retrouver cohésion et dynamisme.

Pour cela, il faut :

— Redéfinir le rôle de l'Etat dans la société,

— Renforcer l'unité nationale en éliminant le racisme, instaurer progressivement une démocratie véritable.

Pour relever avec succès ce triple défi, l'Etat doit être réorganisé à partir de la base. Cette réorganisation commence avec la création des Conseils de districts et de quartiers. Ces Conseils doivent d'abord permettre une meilleure communication entre la population et le gouvernement. Celui-ci doit savoir ce que pensent les Guinéens, les attentes et les critiques qu'ils expriment, afin de pouvoir définir une politique mieux adaptée à leurs besoins. Il doit également expliquer cette politique et faire comprendre que l'intérêt national exige parfois de prendre des décisions impopulaires.

Pour assurer cet échange, l'Etat et ses représentants ont besoin d'interlocuteurs ayant un contact direct avec la population. L'établissement de ces liens fera renaître chez le citoyen le goût de la gestion des affaires publiques que 26 années de politique obligatoire et omniprésente lui ont fait perdre.

C'est en associant les gens au règlement des problèmes qui les concernent directement, là où ils se posent, que l'on peut créer les conditions d'une démocratie véritable. L'enjeu de cette réforme est donc considérable.

Je veux ce soir préciser les conditions de sa mise en œuvre. Ces Conseils seront les porte-parole de toute la population du district ou du quartier. Ils ne seront en aucun cas désignés à partir des recommandations ou sous la pression des représentants de l'Etat. Ils ne seront pas non plus un rassemblement de notables locaux défendant leurs propres intérêts ou ceux de groupes de pressions. Ils ne devront avoir aucun lien avec les hommes et les structures de l'ancien régime. Personne ne doit en être exclue pour des motifs racistes. Toutes les minorités locales doivent y avoir leur place. Ces quatre directives sont les seules que je donnerai. Chaque collectivité doit définir les procédures de désignation, de fonctionnement et de renouvellement de son Conseil en s'inspirant des traditions locales.

Je vous ferai seulement à ce sujet deux recommandations :

— Faites largement appel à la sagesse et à l'expérience des plus vieux d'entre vous,
— et ne vous privez pas de l'enthousiasme et du dynamisme des jeunes générations.

Je demande ce soir à chaque district et à chaque quartier de Guinée de mettre en place son Conseil dans le courant du premier trimestre de l'année 1985. Lorsqu'il sera opérationnel, l'Etat lui déléguera la gestion des affaires qui peuvent trouver leur solution à son niveau. Quand dans un secteur donné ces Conseils auront prouvé leur capacité à assumer leurs responsabilités, ils se réuniront pour désigner des Conseils de sous-Préfecture ; ultérieurement, ceux-ci seront à leur tour amenés à désigner des Conseils de Préfecture.

Ainsi, la création des Conseils de districts et de quartiers n'est qu'une première étape dans la mise en place d'institutions réellement représentatives de la population de notre pays et dans la prise en charge progressive par cette population des affaires les concernant.

Cette décentralisation des responsabilités de l'Etat présente de multiples avantages :

— Les décisions prises au contact des réalités et sous le contrôle direct des intéressés sont à la fois meilleures et mieux acceptées. L'Etat se consacre d'autant mieux aux tâches importantes qui restent les siennes qu'il en a moins à assumer. Enfin, l'unité nationale est consolidée par le renforcement des responsabilités de chacun.

Quand, au sein d'un pays cohabitent des communautés ayant une histoire, des coutumes, une langue différentes, deux situations peuvent se présenter :

— ou bien certaines communautés sont dominées économiquement, politiquement ou culturellement par d'autres ; elles cherchent alors soit à rompre les liens qui les unissent à leurs dominateurs, soit à imposer à leur tour leur propre domination ;

— ou bien chaque communauté se sent l'égale des autres, jouit des mêmes droits et obligations, peut exprimer librement sa personnalité et cultiver sa différence.

Alors le racisme n'a aucune raison d'être et l'unité nationale est une réalité.

C'est en respectant sa diversité que la Guinée consolidera son unité. Pour que demain un Guinéen accueille chacun de ses frères de Guinée avec l'hospitalité qui caractérise les populations africaines, il faut que puisse s'épanouir la personnalité de tous et que personne ne se sente brimée du fait de son origine. La décentralisation qui s'engage aujourd'hui facilitera cette double démarche.

Mais un autre motif de division reste à éliminer :

Aujourd'hui les Guinéens ne se sentent pas tous égaux face à l'administration. Les fonctionnaires ont une mission de service public à accomplir. Ils sont au service de tous les citoyens sans distinction aucune, et bien évidemment ce service est gratuit. Or en Guinée, les comportements racistes comme les malversations sont essentiellement de leur fait. Je leur lance ce soir un avertissement solennel. L'ancien régime nous a légué une administration pléthorique. Les effectifs de la Fonction publique dépassent largement des besoins que la décentralisation va encore réduire. Cette situation ne peut se perpétuer. Une sélection est inévitable. Elle se fera en fonction du travail, de la compétence et de l'honnêteté. Ceux qui servent l'Etat avec conscience et dévouement n'ont pas à s'inquiéter. Mais ceux qui se servent de leur fonction pour favoriser les membres de leur famille, de leur ethnie ou pour se constituer une clientèle, ceux qui utilisent le pouvoir que leur confère le service de l'Etat pour escroquer les Guinéens ou les étrangers qui ont recours à ce service, ceux-là seront progressivement et systématiquement éliminés.

Quant aux victimes de ces escrocs, je les engage à s'opposer à leurs manœuvres et à refuser de payer des pots de vin à un fonctionnaire, à quelque niveau de responsabilité qu'il se trouve.

Des collectivités locales actives et responsables, un Etat sans parti-pris, intégré et efficace permettront à la fois le renforcement de l'unité nationale et l'instauration d'une véritable démocratie en Guinée. Cette démocratie ne sera pas celle des factions et des disputes : la cohésion est la première condition du redressement, il faut cultiver ce qui nous rassemble et non ce qui nous divise. Elle ne sera pas non plus une démocratie représentative à l'occidentale. Les élections sont trop souvent un moyen pour le peuple de se décharger sur d'autres de ses responsabilités et de donner des pouvoirs exorbitants à ceux qui se prévalent de la légitimité populaire.

Nous avons à inventer une démocratie adaptée aux réalités africaines, qui s'inspire de la vie communautaire que nos ancêtres ont connue et qui sera d'autant plus forte que nous la construirons ensemble, concrètement, sur le terrain.

Une Constitution ne changerait rien à cette réalité : la démocratie ne s'octroite pas, elle doit se mériter, comme la liberté qui en est la condition première.

La liberté est un bien si naturel à l'homme, qu'il ne prend conscience de son importance que lorsqu'il la perd. C'est pourtant en ce domaine que notre vigilance doit être la plus forte.

Des nostalgiques du passé sont encore parmi nous. Certains reflexes ont la vie dure, des bavures se produisent encore. Nous devons nous opposer systématiquement à toute atteinte aux Droits de l'Homme qui se produirait en notre présence et dénoncer toutes celles dont nous aurions connaissance.

J'entends que soient pleinement respectés sur le territoire de la Guinée les libertés de conscience, d'opinion, d'expression, de circulation, d'association, sous réserve pour cette dernière qu'elle ne porte pas atteinte à l'unité nationale.

La prospérité, la paix, la liberté, c'est ce que je souhaite pour 1985 au peuple de Guinée et à tous les peuples frères d'Afrique et du monde.

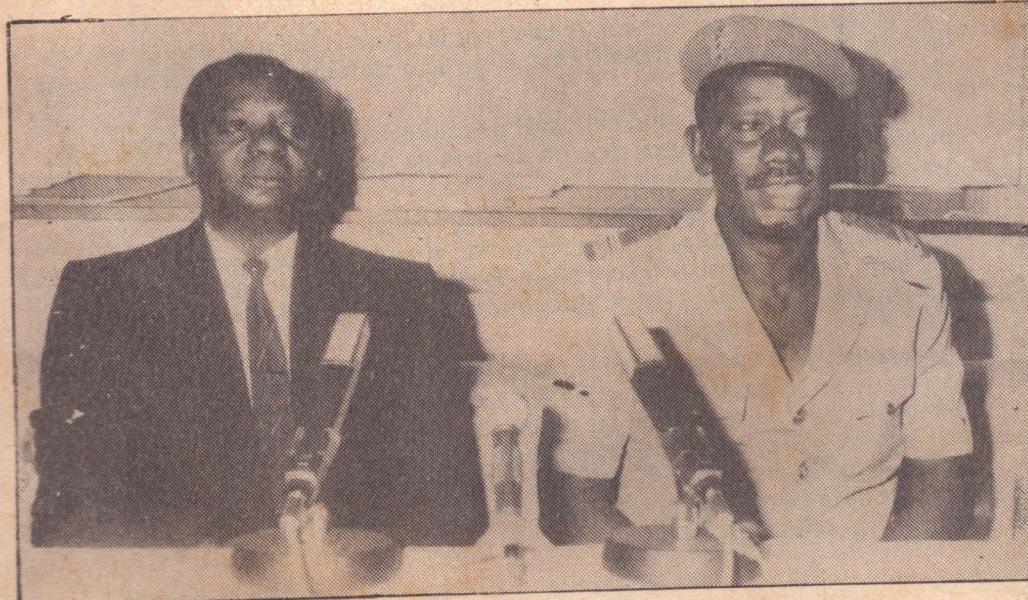
Ces souhaits se réaliseront si les gouvernements traduisent dans leurs actes les aspirations de leur peuple.

C'est ce que le gouvernement de la Guinée s'engage à faire. C'est ce que je ferai, avec l'aide de Dieu.

Bonne et heureuse année à la Guinée et à tous les Guinéens !

Vive la République !

NOUVEL AN

Les vœux des corps constitués
au Chef de l'Etat

Copieux programme de travail que celui du chef de l'Etat, le Colonel Lansana Conté, le lundi 31 décembre dans la matinée, au Palais des Nations.

D'abord, la présentation des vœux pour l'année nouvelle au chef de l'Etat par les membres du gouvernement, dans la salle des audiences.

Au nom de ses collègues donc, le Dr Mamadou Bah Kaba a, dans son discours de circonstance, transmis au Président de la République et à sa famille les vœux de santé, de bonheur et de prospérité du gouvernement.

Puis abordant le tournant historique opéré dans le pays depuis le 3 Avril 1984 sous la direction du Colonel Lansana Conté, Président de la République, le ministre de la Santé s'est notamment réjoui du bilan du programme de redressement entrepris depuis seulement neuf mois et dont les premières conquêtes auront porté sur des aspects aussi importants que la restauration des droits de l'homme, la réconciliation nationale, la libération des détenus politiques et la toute récente décision du CMRN de restituer les biens de citoyens confisqués par le régime de la 1^{re} République.

Le Dr Mamadou Bah Kaba devait ensuite rendre un hommage sincère au chef de l'Etat pour son dévouement à la tâche, son esprit de justice et ses qualités humaines qui contribuent à rétablir la confiance entre la Guinée et ses partenaires.

Puis, le ministre de la santé a traduit au chef de l'Etat l'engagement du gouvernement à œuvrer loyalement dans le cadre du programme de redressement du CMRN.

En réponse, dans une adresse toute de clarté et de franchise, le Colonel Lansana Conté, après s'être réjoui de la marque de respect et de confiance à lui témoignée, s'est essentiellement apesanti sur l'impérieuse nécessité d'unité, d'honnêteté et de franchise qui doit cimenter le travail et la collaboration au sein du gouvernement ; c'est à ce prix et à ce prix seulement, devait faire remarquer le chef de l'Etat que le gouvernement réussira à combler l'espoir placé en l'armée par le Peuple.

Les vœux du corps diplomatique et consulaire

C'est Monsieur M'Baye Diouf, ambassadeur du Sénégal et doyen du corps diplomatique qui traduira au chef de l'Etat, et au gouvernement les meilleurs vœux pour l'année nouvelle des diplomates accrédités en Guinée.

Vœux s'inscrivant bien sûr dans une tradition, mais exprimant dans le contexte présent, et au delà du protocole, l'amitié et le respect profond que nourrissent les peuples frères et amis à l'endroit du Peuple de Guinée et du chef de l'Etat dont Monsieur M'Baye Diouf devait par ailleurs louer les vertus humaines de justice, de tolérance et de dialogue faisant sa réputation.

A propos du programme de redres-

sement global et multiforme mis en chantier depuis le 3 avril, le diplomate sénégalais ne manquera pas d'éloges pour les acquis politiques, économiques et sociaux obtenus par le Peuple dans cette foulée, et ce, en dépit d'un décor international marqué de crise économique et politique, de calamités naturelles dessinant la désertification du continent africain.

Les Peuples a encore noté le porte parole du corps diplomatique, attendant beaucoup de la Guinée dans la solution des problèmes qui menacent la paix et la sécurité, au moyen-orient, en Afrique australe, en Amérique latine, pour la définition d'un ordre mondial de justice et de solidarité, et aussi pour l'enrayement des fléaux qui menacent l'existence de millions d'Africains, telle l'effroyable famine dans la corne de l'Afrique. Le bien fondé de cet espoir des peuples en la Guinée, le diplomate sénégalais devait le dégager dans les qualités de clairvoyance de sagesse et de pondération dont a fait preuve le Colonel Lansana Conté dans la solution de problèmes africains et internationaux, à l'OUA, à l'ONU ou à la CEDEAO.

Au nom de ses pairs, se S.E. M'Baye Diouf réaffirmera ensuite au chef de l'Etat et du gouvernement le soutien et la solidarité des pays amis et des organisations internationales. « C'est vous dire simplement, Monsieur le Président de la République, la disponibilité totale de nos pays respectifs à l'endroit

de la Guinée qui peut toujours compter sur leur solidarité agissante » devait-il dire à ce propos.

C'est par l'affirmation d'un sentiment de satisfaction à l'endroit du Capitaine Facinet Touré, ministre des Affaires étrangères et de la Coopération internationale, pour son dévouement, - son esprit de dialogue, que le porte parole du corps diplomatique et consulaire a clos son intervention.

La réponse du Ministre des Affaires étrangères et de la coopération internationale

Le Capitaine Facinet Touré qui a parlé au nom du chef de l'Etat remerciera tout d'abord les hôtes de marque avant de fixer, dans son intervention, le développement économique comme la toile de fond du programme de redressement du CMRN et du gouvernement.

Appréciant alors l'aide reçue par la Guinée depuis le 3 avril, Monsieur Facinet Touré devait encore réitérer la volonté du gouvernement de coopérer avec tous les pays amis, toutes les organisations internationales dans la mise en valeur des richesses guinéennes.

La Guinée, devait-il souligner s'attend à l'aide de la Communauté internationale pour résoudre ses problèmes, mais surtout à l'aide qui nous permettra de produire sur place ce dont nous avons besoin.

RESTITUTION DES BIENS SAISIS

Les citoyennes et citoyens de la République de Guinée se rappellent que dès la prise effective du Pouvoir le 3 avril 1984 par les Forces Armées Nationales, le Comité Militaire de Redressement National (CMRN), organisme dirigeant du pouvoir central, a solennellement proclamé dans le Communiqué n° 10 radiodifusé le 3 avril 1984, la réhabilitation des victimes du sinistre Camp Boiro et la restitution des biens arbitrairement saisis.

Fidèle à la déclaration du 3 avril 1984, le Président du Comité Militaire de Redressement National, Président de la République a créé par l'Ordonnance n° 121/PRG du 19 juillet 1984 une Commission nationale et au niveau de chaque Préfecture, une Commission préfectorale, chargée d'examiner les demandes de restitution des biens saisis.

Le Comité Militaire de Redressement National après examen minutieux des catégories de saisies opérées par le régime défunt :

- déclare nulles avec toutes conséquences de droit les saisies, spoliations ou transactions immobilières opérées par le régime défunt.
- restitue aux propriétaires légitimes les biens immobiliers et plantations saisies sur les ex-chefs de canton et les victimes du sinistre Camp Boiro.
- informe que les mesures de restitution ne s'appliquent pas aux cas suivants :

a) Les biens saisis par voie de justice, notamment en matière de détournement de deniers publics et de fraudes.

b) Les biens entrant dans le cadre de l'Accord relatif au règlement du contentieux franco-guinéen signé à Paris le 26 janvier 1977.

S'agissant des biens, immeubles saisis par la Commission nationale de vérification des biens du régime défunt, chaque cas sera réexaminé et une décision interviendra ultérieurement.

En outre, la Commission nationale de restitution des biens saisis n'ayant pas encore reçu des Préfectures tous les dossiers de demandes de restitution, l'examen des demandes se poursuit.

Compte tenu de ce qui précède, le Comité Militaire de Redressement National ordonne, à compter de ce jour, la restitution au profit des légitimes propriétaires des biens immeubles achevés et inachevés et des plantations saisis dont les listes déjà approuvées feront l'objet d'un Arrêté du Ministère de l'Aménagement du Territoire.

Toutefois, les Missions diplomatiques, les experts étrangers, les fonctionnaires nationaux et internationaux et les Services publics de l'Etat qui occupent des immeubles dont la restitution est ordonnée, sont maintenus dans les lieux ainsi que les occupants, et paieront à partir du 1^{er} janvier 1985 à leurs propriétaires légitimes les loyers mensuels auxquels ils avaient été assujettis par la Direction générale de la Gestion immobilière et du Service des Logements et ce, pendant un délai de garantis d'un (1) an.

Vive la République !

Conakry, le 29 / 12 / 1984

La Commission nationale de restitution
des biens saisis

I — Listes des biens, immeubles saisis restitués par le CMRN à Conakry

1. Kéita Fodéba, 1 villa à Rogbané, Conakry II
2. Diaby Kaman, 1 villa à Lanséboundji, Conakry III
3. Fofana Karim, 1 immeuble à Madina Port, Conakry III
4. Barry Diawandou, 1 villa à Donka, Conakry II ; 1 concession à Kipé, Conakry II
5. Conté Saïdou, 1 villa à Mayöré, Conakry III
6. Tounkara Jean Faraguet, 1 immeuble à Landréah, Conakry II
7. Camara Bangaly, 1 villa à Taouyah, Conakry II ; 1 villa à Madina-Cité, Conakry III ; 1 villa à Coléah, Conakry III
8. Mme Camara Loffo, 1 concession à Ratoma, Conakry II
9. Youla Naby, 1 villa à Madina, Conakry III
10. El Hadj Fofana Mamadou, 1 concession à Dixinn-Ecole, Conakry II ; 1 Mosquée à Yimbaya, Conakry III ; 1 villa à Yimbaya, Conakry III ; 1 villa à Coléah, Conakry III
11. Bangoura Karim, 2 villas à Matam, Conakry III
12. Cissé Sory, 1 immeuble à Madina, Conakry III
13. Barry Sory, 1 immeuble à Donka, Conakry II
14. Baldé Ousmane, 1 immeuble à Donka, Conakry II
15. Camara Sékou, 1 maison à Bonfi, Conakry III
16. Diop Alhassane, 1 immeuble à Donka, Conakry II
17. Magassouba Moriba, 1 villa à Coléah, Conakry III
18. Barry III Ibrahim, 1 villa à Matam, Conakry III
19. Diallo Alpha Amadou, 2 villas à Mayöré, Conakry III
20. Dr Accar Roger, 1 imm. + 1 maison à Madina, Conakry III, 1 imm. + 1 maison Rogbané Conakry II
21. Diallo Telly, 1 case à Donka, Conakry II
22. Dr Barry Alpha Oumar, 1 villa à Madina, Conakry III
23. Dramé Alioune, 2 villas à Mafanco, Conakry III ; 2 villas à Madina, Conakry III ; 1 villa (petite) à Nongo, Conakry II
24. Kaba Sory, 1 villa à Landréah, Conakry II
25. Diarra Yorro, 1 immeuble à Cameroun, Conakry II
26. Camara Oumar Deen, 1 villa à Ratoma, Conakry II
27. Colonel Diallo Mamadou, 2 maisons à Dixinn-Ecole, Conakry II
28. Cdt. Camara Diouma, 1 villa à Belle-vue, Conakry II ; 1 villa à Gbessia, Conakry III
29. Cpt. Diallo Baïlo, 1 villa à Dixinn-Ecole, Conakry II ; 1 maison à Olympio, Conakry III
30. Cp. Baldé Abdoulaye, 1 maison à Tanènè, Conakry III
31. A/C Baldé Thierno Moussa, 2 maisons à Taouyah, Conakry II ; 1 maison à Hamdallayi, Conakry II
32. Eglise Catholique, 1 immeuble à la Minière Conakry II
33. Dr Bocar Maréga, 1 villa à Matam, Conakry III, 1 villa Ratoma Conakry II
34. Gueye Baidy, 1 cité à Bonfi, Conakry III ; 1 immeuble à Coléah, Conakry III
35. Petit Touré Kélétigui, 1 immeuble à Dixinn-Port, Conakry II
36. Diallo Sadou Bobo, 1 villa à Madina-Poste, Conakry III
37. Henry Jos, 1 immeuble à Camayenne, Conakry II
38. Hadja Kaba Yayé, 1 maison à Madina, Conakry III
39. Dr Touré Fara, 1 villa à Belle-vue, Conakry II
40. Touré Moussa, 1 maison à Madina Sig, Conakry III
41. Doumbouya Fodé, 1 concession à Coléah, Conakry III
42. Bangoura Abou, 1 immeuble à Dixinn-Port, Conakry II
43. Kéita Moussa, 1 maison à Madina, Conakry III
44. Bangoura Ernest, 1 maison à Gbessia, Conakry III
45. Diop Saint-Germin, 1 concession à Sandervalia, Conakry I
46. Diaby Sankoumba, 2 maisons à Matam, Conakry III
47. Soumah Mamadou, 1 maison à Madina, Conakry III
48. Conté Mamadou, 1 maison à Madina, Conakry III
49. Touré Fodé Idrissa, 1 immeuble à Coléah, Conakry III
50. Touré Sékou Poë, 1 concession à Belle-vue, Conakry II
51. Bangoura Kersalla Soplex, 1 maison à Belle-vue, Conakry II
52. Baldé Ibrahim Bodié, 1 maison à Dixinn, Conakry II
53. Dr. Kéita Ousmane, 1 concession à Sandervalia, Conakry I ; 1 maison à Belle-vue, Conakry II
54. Aribot Souleymane Soda, 1 villa à Madina, Conakry III
55. Diané Mamadou, 1 villa à Camayenne, Conakry II
56. Touré Kerfalla, 1 immeuble à la 2^e s/p, Conakry I ; 1 maison à Coléah, Conakry III
57. Bah Amadou Baïlo, 1 immeuble à Boussoura, Conakry III
58. Diallo Oury Miskoun, 1 immeuble à Cameroun, Conakry II
59. Conté Ansou, 1 maison à Sans-Fil, Conakry I ; 1 Bar Eldorado à Babadi Hadiri, Conakry I ; 2 maisons à Mafanco, Conakry III
60. Condé Ibrahim, 1 villa à Matam, Conakry III
61. Kann Badara, 1 maison à Coléah, Conakry III
62. Camara Fodé Mangaba, 1 immeuble à Hafia, Conakry III
- Conakry III ; 3 maisons à Hafia, Conakry III
63. Thiam Baba Hady, 1 maison à Coléah, Conakry III
64. Diallo Kindi, 1 maison à Gbessia, Conakry III
65. Diallo Thierno, 1 immeuble à Matam, Conakry III
66. Bangoura Adrien, 1 maison à Matam, Conakry III
67. Barry Mamadou Malial, 2 maisons à Carrière, Conakry III
68. Sow Mamadou, 1 immeuble à Ratoma, Conakry II
69. Kéita Boubacar, 1 maison à Matam, Conakry III
70. Barry Amadou Kénda 1 maison à Touguiwondy, Conakry III
71. Sylla Boubacar Gamba, 1 villa à Camayenne, Conakry II ; 1 immeuble à Camayenne, Conakry II
72. Tall Habib, 1 immeuble à Donka, Conakry II
73. Dr Barry Ibrahim Kandia, 1 immeuble à Ratoma, Conakry II
74. Kéita Kara, 1 concession à Madina, Conakry III
75. Bah Boye, 1 villa à Matam à Conakry III
76. M'Baye Cheick Oumar, 1 villa à Belle-vue, Conakry II
77. Cdt. Zoumanigui Kékoura, 1 villa à Ratoma, Conakry II
78. Barry Boubacar, 1 villa à Matam, Conakry III
79. Diallo Ibrahim, 1 villa à Hermakono, Conakry III
80. Camara Baba, 1 villa Coléah, Conakry III ; 1 maison à Madina Sig, Conakry III
81. Barry Mody Oury, 1 immeuble à Madina Sig à, Conakry III
82. René Pory, 1 concession à Madina Sig, Conakry III
83. El. Camara Boundou, 1 maison à Madina-Cité, Conakry III ; 1 maison à Madina-Marché, Conakry III
84. Camara Morlaly, 1 maison à Tanènè, Conakry III
85. N'Diaye Blaise, 1 immeuble à Cameroun, Conakry II
86. El Hadj Camara Yakouba, 1 concession à Matam, Conakry III ; 1 concession à Madina, Conakry III
87. N'Diaye Lamine, 1 concession à Badara B., Conakry I ; 1 concession à Ratoma, Conakry II
88. Goussein Fadel, 1 villa à Ratoma, Conakry II
89. Dr Destephane Marcel, 1 villa à Madina corniche, Conakry III
90. Dr Roiff, 1 immeuble à Dixinn, Conakry II
91. Makati Tidiane, 1 maison à Hafia, Conakry III
92. Barry Bassirou, 1 villa à Dixinn-Ecole, Conakry II
93. Diané Ibrahim Com., 1 villa à la Sig Madina, Conakry III ; 1 concession au Km 36 Conakry III
94. Camara Bakary (ex-Prés), 1 maison à Madina Sig, Conakry III
95. Diawara Ibrahim, 1 maison n° 416 à Madina Sig, Conakry III

Réunion au Cabinet du ministre d'Etat à l'Education

Le ministre d'Etat chargé de l'Education nationale, le Colonel Diarra Traoré, a présidé une réunion des cadres de l'Enseignement Supérieur le samedi dernier. Ont pris part à cette réunion outre le Chef de Bataillon, Sidy Mohamed Kéita, Secrétaire d'Etat à l'Enseignement Supérieur, Technique et Formation professionnelle, le Directeur de Cabinet du Ministère d'Etat à l'Education, les Directeurs et Chefs de Cabinet du Secrétariat d'Etat à l'Enseignement Supérieur Technique et Formation professionnelle, le Recteur de l'Université de Conakry, M. Alsény Boiro et l'Ambassadeur de Guinée auprès de l'UNESCO, le Professeur Sékou Mouké Yansané et de plusieurs hauts cadres de l'Education.

Au cours de la réunion plusieurs problèmes ont été débattus dont notamment :

— la réorientation des étudiants et l'amélioration des conditions de leur

accueil,

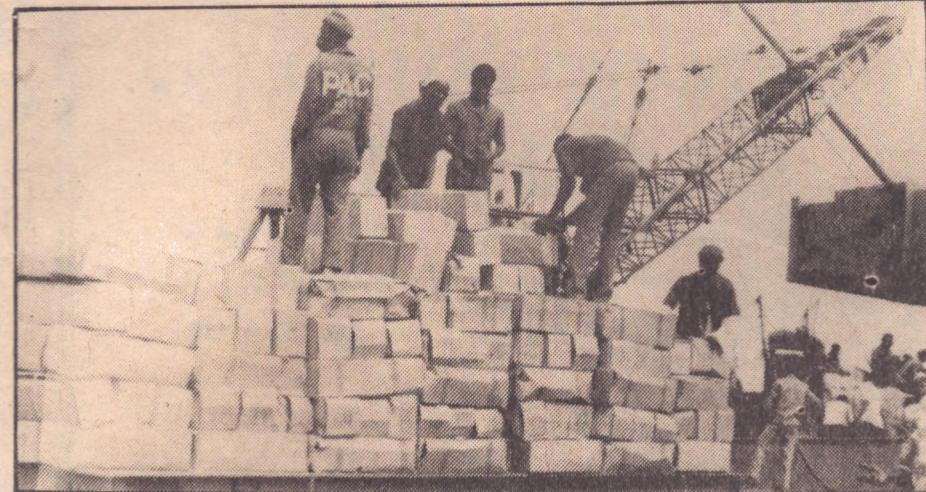
— la réorganisation au niveau du Ministère d'Etat et des Secrétariats d'Etat.

— les comptes rendus de M. Sékou Mouké Yansané et Alsény Boiro rentrant de mission à l'extérieur.

A l'issue des débats, le Colonel Diarra Traoré, ministre d'Etat chargé de l'Education nationale a vivement remercié les cadres pour leur contribution de qualité à la solution des problèmes posés et a félicité des missionnaires pour le résultat fructueux de leur mission.

Il a enfin exhorté, au nom du CMRN les cadres du département à faire preuve de courage dans le travail et les a rassuré de sa ferme volonté d'œuvrer à leur côté, dans la franchise, la fraternité pour l'épanouissement du secteur névralgique qu'est l'Education.

Livraison de poissons par l'URSS



399 tonnes, telle est la quantité complémentaire du volume du contrat annuel signé au début de l'année 1984 entre notre pays et l'Union des Républiques Socialistes et Soviétiques dans

le domaine de la pêche maritime et dont la remise aux autorités guinéennes a fait l'objet d'une modeste cérémonie le 28 décembre dernier au port de Conakry.

Ce contrat qui arrivait ainsi à terme dans le temps même impari prévoyait un volume total de 10.000 t.

Pour paraphraser le chef de la Division des pêches industrielles au Secrétariat d'Etat à la Pêche et Elevage M. Abdourahmane Kaba « le respect des termes de ce contrat est l'expression vivante d'une longue tradition qui caractérise depuis toujours la coopération guinéo-soviétique dans le domaine de la pêche.

Fut-il aussi l'occasion pour le représentant du Ministère soviétique de l'Industrie de la pêche M. Arseny Bouddar de se féliciter d'abord de ce résultat et remercier ensuite les autorités guinéennes pour les facilités qu'elles ont accordées aux équipages soviétiques au cours du contrat. Il a enfin émis l'espoir que la coopération entre nos deux pays dans le domaine particulier de la pêche se développera davantage.

Souleymane Diawara

Signature d'un Projet d'installation de deux pompes solaires à Koundara

Samedi 29 décembre, le Secrétaire d'Etat aux Eaux et Forêts, le Capitaine Thiana Diallo a présidé une cérémonie de signature d'un accord de coopération portant sur l'installation de deux pompes solaires à Koundara.

Outre le Directeur de Cabinet, on notait la présence du directeur du SNAPE et de plusieurs cadres du Département.

En paraphant les documents, le chargé d'Affaires de l'Ambassade de France à Conakry M. Christian Daziard a réaffirmé la volonté de son pays à aider la Guinée à résoudre ses problèmes d'eau face à la menace de la sécheresse.

De son côté, le Secrétaire d'Etat aux Eaux et Forêts s'est vivement réjoui de cette aide, il a indiqué que ce sera pour la première fois que les pompes solaires seront installées en Guinée et que cela nous permettra de débuter l'exploitation des énergies renouvelables.

Le Capitaine Thiana Diallo a réaffirmé la disponibilité des cadres guinéens pour le travail. A noter que le montant de l'aide financière au titre du

projet s'élève à 246.759 francs français, sous forme de subvention. La mise en œuvre de ce financement sera directement assurée par l'Agence française pour la maîtrise de l'Energie (AFME) qui passera les marchés nécessaires à la fourniture et à l'expédition, objet du présent projet.

Le projet sera exécuté en 18 mois et permettra de réaliser une adduction d'eau pour la ville de Koundara. Le Service National d'Aménagement des Points d'Eau (SNAPE) prendra en charge les frais de l'acheminement du matériel de Conakry à Koundara et la

réalisation des travaux de Génie civil et de maçonnerie.

S'agissant des caractéristiques techniques du projet, il y a la fourniture et l'installation de deux groupes électropompes immersés Grundfos SP 2 18/21 alimentés en courant alternatif par un convertisseur et par un générateur photovoltaïque de 840 WC :

— Une adduction d'eau de 1.800 m de long en conduite PVC/110,

— Un château d'eau et des bornes fontaines.

N'Famory KABA

La liberté ne s'use que lorsqu'on ne s'en sert pas...

ETES-VOUS DIGNE OU SEULEMENT HONORABLE ?

La qualité morale d'un homme est la juste mesure de la source de sa subsistance. L'homme le plus honorable n'est pas toujours le plus digne car si la source de l'honneur c'est le respect qu'a autrui à notre égard, la dignité elle, c'est le respect que nous avons pour nous-même. Il se mérite ! Est digne à mon sens le Guinéen qui se soucie de la moralité de sa subsistance. Etes-vous un instituteur compétent qui aime son métier ? Ou bien êtes-vous un mandat ? Le mandat n'a pas un bien grand orgueil, mais il est moins méchant qu'un cambrioleur qui guette la balle d'automatique d'un bon gardeien.

Le cambrioleur n'a pas beaucoup de respect pour sa personne guinéenne qu'il expose inconsidérément à la correction légitime de la société. D'ailleurs, si vous êtes devenu médecin moins par amour pour ce métier que pour le gain, vous seriez non seulement un Guinéen misérable, mais également moins digne que l'instituteur compétent qui aime son métier, même si vous gagner plus d'argent que lui !

DES GUINEENS CREDIBLES.

C'est dire qu'à mon avis, le Conseil de quartier ou de district devra intéresser ceux des Guinéens qui aiment leur métier, qui en vivent pleinement, honnêtement, qu'ils soient maçons, plombiers, administrateurs ou professeurs pourvu qu'ils se distinguent par la compétence, seule qualité garante de patriotisme.

Un Conseil où siégeraient des Guinéens de cette trempe serait automati-

quement une institution crédible au regard de l'Etat, du fait même que l'Etat n'aura pas directement intervenu dans leur sélection.

Un tel Conseil de quartier, véritable Tribunal de la famille serait d'autant plus efficace qu'il nous est recommandé d'en écarter provisoirement et systématiquement tous ceux qui ont occupé des postes de responsabilité sous l'ancien régime !

LE GUINEEN POUR L'ETAT OU L'ETAT POUR LE GUINEEN ?

Parce qu'ils seront les interlocuteurs des pouvoirs publics pour tout ce qui concerne la vie de la communauté, les Conseils de quartier apparaissent véritablement comme le nouvel outil privilégié de la démocratie naissante en République de Guinée. Outil privilégié de la pratique démocratique car l'Etat n'interviendrait, pour ce qui concerne la vie du quartier que là où le Conseil s'avérait impuissant. C'est dire que l'Etat guinéen a tellement de respect pour les citoyens qu'il ne se place pas à priori au-dessus d'eux ; il existe pour les Guinéens, se veut à leur service. C'est à n'en pas douter un Etat digne, un Etat qui sait se montrer compréhensif mais n'a pas le droit d'être faible. Lansana Conté nous en a donné une preuve éloquente dans sa déclaration du 18 courant où, entre autres moyens de consolidation de la liberté retrouvée huit mois plus tôt il nous offre de créer des Conseils de quartier.

La liberté, je le rappelle, ne s'use disait l'autre que lorsqu'on ne s'en sert pas. Alors bonne et heureuse année nouvelle aux Conseils de quartiers.

Ibrahima Sory Yansané.

AVIS DE CONSULTATION

Le Ministère des Affaires étrangères et de la Coopération internationale lance, pour le compte du Service National d'Aménagement des Points d'Eau (SNAPE), une consultation pour l'exécution de 116 forages dans la Préfecture de Siguiri et une consultation pour la fourniture de 116 pompes.

Les travaux seront financés par la Communauté Economique Européenne (FED).

Le dossier d'Appel d'offres qui coûte 5.000 Sylis est payable par chèque barré visé au nom du SNAPE.

La date limite de dépôt des offres est fixée au 31 janvier 1985 et celle d'ouverture des plis au 5 février 1985.

Les dossiers d'Appel d'offres doivent être retirés auprès de la Direction générale de la Coopération internationale (Division CEE-ACP).

RESPONSABILISER LA COMPETENCE

Dire que les Conseils de quartier travailleront avec les représentants locaux de l'Etat, c'est leur reconnaître une indépendance comparable à celle qui existe, dans les régimes parlementaires, entre les trois bras de l'Etat à savoir les pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire. Pour faire disparaître par exemple la délinquance, le Président signale que l'action de l'Etat ne suffit pas. C'est à partir de là qu'apparaît la responsabilité de l'institution nouvelle qu'est le Conseil de quartier. Toujours soucieux d'orienter notre démarche de consolidation de la liberté retrouvée, Lansana Conté nous indique le type d'hommes et de femmes qui siégeraient à ces Conseils : les plus sages d'entre nous, les anciens, les gens instruits. Rien de plus simple dans chaque quartier que cette sélection basée sur la probité morale et la compétence des uns et des autres.

Liste des biens, immeubles saisis restitués par le CMRN à Conakry (suite)

96. Sassone André, 1 maison à Madina Sig, Conakry III ; 1 villa à Nongo, Conakry II ; 1 maison à Boussoura, Conakry III
 97. N'Gueye Albert, 1 villa à Madina Sig, Conakry III
 98. Diallo Ibrahima Pillimini, 1 maison à Madina Sig, Conakry III
 99. Fofana Mamadou, 1 villa à Rogbané, Conakry 2
 100. El Doumbouya Thierno, 1 villa à Dixinn-Centre, Conakry II
 101. Diallo Mamadou Malick, 1 maison à El Hadj Oumar, Conakry III
 102. Diallo Mamadou, 1 maison à Makia Touré, Conakry III
 103. Diallo Ahmadou Tidiane, 1 maison à Matoto, Conakry III
 104. Soumah Faouly, 1 maison à El Oumar, Conakry III
 105. Lt. Diallo Cellou, 1 maison à Madina Sig, Conakry III
 106. El Hadj Camara Abou, 1 immeuble à Dixinn, Conakry II

107. Kéita Aboubacar, 1 villa à Matam, Conakry III
 108. Soumah Louis David, 1 concession à Sandervaliah, Conakry I
 109. Touré Fodé Idrissa, 1 maison à Coléah, Conakry III
 110. Diané Sékou, 1 concession à Coléah, Conakry III
 111. Lt. Kamissoko Mamady, 1 maison à Coléah, Conakry III
 112. Cdt. Bavozi Kékoura, 1 maison à Yimbaya, Conakry III
 113. Sy Savané Souleymane, 1 villa à Gbessia-Port, Conakry III
 114. Kaba Laye, 1 concession à Almamya, Conakry I
 115. Tounkara Cellou, 1 maison n° 389 à Madina Cité, Conakry III
 116. Cpt. Diallo Sékou Douane, 1 maison n° 139 à Sig Coléah, Conakry III
 117. Traoré Ibrahima, 1 maison n° 485 à Madina Cité, Conakry II
 118. Bah Mamadou, 1 maison n° 491 à Madina Cité, Conakry III
 119. Baldé Ibrahima, 1 maison à Madina Cité, Conakry III

Conakry, le 20 décembre 1984
 P. la Commission nationale
 Le Président
 Capitaine Kerfalla Camara
 Membre du CMRN

II — Liste des biens, immeubles inachevés restitués à Conakry

1. El Hadj Fofana Mamadou, 1 immeuble étage Dixinn Conakry II
 2. Diallo Thierno Oumar, 1 immeuble étage Matam Conakry III
 3. Guèye Baïdy, 1 immeuble étage Matam Conakry III
 4. Dr. Keita Ousmane, 1 immeuble étage Ratoma Conakry II
 5. Coumbassa Abdoulaye, 1 immeuble étage Ratoma Conakry II, 1 maisonnette à Nongo Conakry II
 6. Bah Mamadou Boye, 1 maison à Mafanco Conakry III
 7. Bah Boye (ex-Commis), 1 maison à Matam Conakry III
 8. Mme Touré Ténin, 1 maison à Matam Conakry III
 9. Gomez René, 1 maison à Tady Conakry II

10. Kantara Emile, 1 maison Hamdallaye Conakry II
 11. Gnan Félix Mathos, 1 villa minière Conakry III
 12. El Hadj Barry Mamadou Malal, 1 maison Carrière Conakry III
 13. Dr. Kourouma Baba, 1 sous-basement à Lanséboundji Conakry III
 14. Camara Boundou, 1 maison à Gbessia-Cité Conakry III
 15. El Hadj Sylla Boubacar Gamba, 1 maison à Kaporé Conakry II
 16. A/C Police Camara Moussa, 1 maison à Hafia Conakry III
 17. Lt. Barry Abdoulaye, Terrain-magasin Hamdallaye Conakry II

18. Bangoura Adrien, 1 maisonnette Gbessia-Cité Conakry III
 19. Barry Baba Diogo, 1 immeuble à Gbessia-Cité Conakry III
 20. Diaby Sankoumba, 1 immeuble à Matam Conakry III
 21. Touré Kélétigui, 1 Villa à Matam-Centre Conakry III
 Conakry, le 20 décembre 1984
 P. la Commission nationale
 Le Président
 Capitaine Kerfalla Camara
 Membre du CMRN

III — Liste des biens, immeubles saisis restitués par le CMRN dans les préfectures

1. Barry Sory, 1 maison à Mamou-centre, Mamou
 2. Dramé Alioune, 1 maison Mamou Centre, Mamou
 3. Dr Barry Alpha Oumar, 1 bâtiment à Saramoussaya
 4. F. El Hadj Bah Bademba, 1 bâtiment à Dalaba, Dalaba
 5. Bah Mamadou, 1 maison à Dalaba, Dalaba
 6. F. S/Lt. Bah Mamadou, 1 bâtiment à Dalaba, Dalaba
 7. Seck Thierno Oumar, 1 maison à Dalaba, Dalaba
 8. F. Baldé Ibrahima Bödié, 1 maison Dalaba-centre, 1 case Dalaba-centre, 1 maison Bödié
 9. Thiam Abdoulaye, 1 bâtiment Kindia, Kindia
 10. El Hadj Fofana Sékou, 1 bâtiment à Kindia, Kindia
 11. F. Bangoura Kassory 1 immeuble à Kindia, Kindia
 12. Sy Savané Badara, 1 plantation à Kirità, Kolenté
 13. Diallo Abdourahamane, 1 plantation à Tabouna
 14. El Hadj Kaba Sory, 1 jardin à Kankan, Kankan 1 terrain nu à Kankan, Kankan
 15. Mara Ibrahima dit Kékoura, 1 concession lot n° 130, Kankan
 16. Sidibé Karamoko dit Dabadou Karamo, 1 plantation à Kankan,
 17. 18. Diawara Gbélia Djènè, 1 bâtiment à Banankoroda, Kankan
 18. El Hadj Diané Mara Yayé, 1 bâtiment, Kankan, Kankan
 19. Diarra Yoro, 1 concession à Kankan, Kankan
 20. Tounkara Tibou, 1 bâtiment à Labé, Labé
 21. Diallo Mamadou Ciré Garambé, 1 bâtiment à Labé, Labé
 22. Bah Mamadou Aliou, 1 bâtiment + annexe, Labé, Labé
 23. Barry Samba Safé, 1 bâtiment + annexe à Labé-Doussaré, Labé
 24. Dr Sow Mamadou, 1 bâtiment à Dona, 1 terrain nu, Dona
 25. Bah Mamadou, 4 maisons Labé, 1 maison à Doussaré, 3 terrains nus à Doussaré
 26. El Hadj Diallo Mouctar, 1 maison à Labé, Labé

27. Tounkara Ousmane, 1 bâtiment à Labé, Labé
 28. Barry Abass, 1 maison + Annexe à Ley-Saré, Labé, Labé
 29. Baldé Ibrahima, 1 bâtiment à Labé, Labé
 30. Barry Aguibou, 1 maison à Labé, Labé
 31. Condé Ibrahima, 1 immeuble + 1 maison à Labé Labé
 32. Colonel Diallo Mamadou, 1 maison à Labé, Labé
 33. Tounkara Cellou, 1 maison à Labé, Labé
 34. F. Savané Moricandian, 1 concession Madina Kissidougou,
 35. F. Kaba Laye, 2 concessions Gbangban, Kissidougou
 36. Mara Sékou Kalil, 1 immeuble Madina, Kissidougou
 37. F. Bama Marcel Mato, 2 maisons Guéckédou, Guéckédou
 38. Bah Mody Amadou Baïlo, 1 maisonnette à Guéckédou, 1 magasin, Guéckédou
 39. Koundouno Tamba Fakaba, 1 maison à Guéckédou, 1 maison à Koundou I, 1 maison à Koundou, 1 plantation Koundou I
 40. F. Koundouno Saâ Kosso, 1 maison à Guéckédou, Guéckédou, 2 maisons à Témessadou, 1 plantation, Témessadou
 41. Déno Sontioulén, 1 maison à Guéckédou, 2 maisons à Guédémbou, 3 plantations, Guédémbou
 42. Kamano Karifa, 1 maison à Guédémbou, 1 plantation à Sowadou, Guéckédou
 43. Sossoadouno Bakary, 1 maison à Guéckédou, Guéckédou
 44. F. Massandouna Sandy, 1 maison à Guéckédou, Guéckédou, 1 maison, Boukoussou
 45. Sandouno Niouma, 1 maison, 4 plantations Guéckédou + Toumandou, Guéckédou
 46. Kourouma Mamady Sangaré, 1 maison Guéckédou, Guéckédou
 47. Kamano Tibadou, 1 maison à Guéckédou, Guéckédou
 48. F. Yombouno N'Faly, 3 maisons à Guélo, 1 maison à Guélo, Guéckédou
 Conakry, le 20 décembre 1984
 P. la Commission Nationale
 Le Président
 Capitaine Kerfalla Camara
 Membre du CMRN

UNION COMMERCIALE KOUROU - FATAKO



BP 485 Tél. : 46-23-14
Télex : CN 601 — CONAKRY
REPUBLIQUE DE GUINEE

L'Expérience et la Confiance

- **L'Expérience des sphères d'affaires les plus diverses**
 - Piles Eveready — Farine
 - Produits Nestlé — Textile
- **Tabacs au goût du jour**
 - Craven A — Lark — Royal
 - Marlboro — King Size — Dunhill
 - Saint Moritz

L'expérience et la confiance, alliée à un savoir-faire établi, nous ouvrent, les portes du monde des affaires...

Et justement, vous pouvez en profiter largement et dès aujourd'hui...

Et c'est simple ! Adressez-nous toutes vos commandes de marchandises et d'équipements. Où qu'ils se trouvent dans le monde, nous vous les tiendrons prêts à des prix préférentiels imbattables.



SOCIETE INTERAFRICANE FRUITIERE INTERAF

Directeur Général : MAMADOU ALIOU BÂ dlt BOBO
15 Rue Berranger Ferrand TEL. : 21. 12. 70.
22. 44. 36.
BP. : 2772 Dakar (Sénégal) TELEX : 3224 Gabiba SG

Pour toutes vos provisions en alimentation générale, INTERAF vous propose : Vente en gros, demi-gros et détail

- **Fruits exotiques**
 - Pommes
 - Raisin
 - Poire
 - Olive
- **Produits à base de lait**
 - Lait entier
 - Lait demi écrémé
 - Beurre
 - Fromage « La Gruyère »
- **Produits potagers**
 - Pommes de terre
 - Oignon
 - Ail
 - Tomate
 - Cube Maggi

La Société Interafrique
Fruitière n'offre pas seulement !
Elle achète aussi !

- Ananas
- Haricot vert fin et extra fin
- Avocat
- Mangue greffée
- Papaye

Représentant à Conakry
Oury Diallo, Commerçant import-Export
Conakry I BP. : 1126 Tél. : 46. 22. 62.

Boutique Diallo, Commerçant import-Export
Madina Marabouté BP. : 12 Tél. : 46. 30. 49.
Conakry

BONNE ET HEUREUSE ANNEE 1985

CHERS LECTEURS ET AMIS,

**A L'OCCASION DE L'ANNEE NOUVELLE, LE COLLECTIF DE HOROYA,
VOTRE ORGANE D'INFORMATION, VOUS ADRESSE SES VŒUX LES
MEILLEURS ET LES PLUS FERVENTS DE BONNE SANTE ET DE LONGE-
VITE AFIN QUE CHACUN, GRACE A SES EFFORTS ET A SON MERITE,
CONTRIBUE MIEUX AU SUCCES DU PROGRAMME DE REDRESSE-
MENT NATIONAL**

Les Etats-Unis vont présenter des « suggestions » à l'URSS

Les Etats-Unis vont présenter des suggestions concrètes à l'URSS, début janvier, à Genève, mais il faut tempérer d'un certain réalisme, tout optimisme sur ces négociations, a déclaré le Président Ronald Reagan au quotidien japonais « Yomiuri Shimbun ».

« Deux jours d'entretiens ne sont pas suffisants pour résoudre les problèmes compliqués auxquels nous sommes confrontés, » précise M. Reagan, dont le texte de l'entretien a été distribué par la Maison Blanche à Los Angeles.

les chefs des diplomatisations américaine et soviétique, M. George Shultz et Andrei Gromiko, constitueront « un point de départ constructif pour des négociations détaillées par la suite », ajoute le Président américain.

M. Shultz abordera cette rencontre avec des suggestions concrètes sur l'ensemble des questions de contrôle des armements, précise M. Reagan sans donner des détails sur ces propositions.

Il a également accueilli favorablement les récents efforts effectués par les Chinois et les Soviétiques pour nor-

maliser leurs relations, même si les différends entre Moscou et Pékin « demeurent très important ».

M. Reagan a ajouté qu'il était d'accord avec la position de Pékin selon laquelle une réduction des armements en Europe ne devrait pas aboutir à un redéploiement des missiles soviétiques vers l'Est.

Enfin, le Président américain a commenté favorablement les signes d'un réduction des tensions entre les deux Corées et a appelé le Japon à jouer un rôle économique et diplomatique de plus en plus visible en Asie et à travers le monde.

les dinosaures ont-ils péri ?

L'hypothèse d'un savant soviétique

La facilité des organismes vivants d'accumuler les combinaisons d'uranium a été à l'origine de brusque changement de la flore et de la faune dans l'histoire géologique de la Terre, estime le géologue soviétique Sergei Neroutchev. Elle a notamment fait périr les dinosaures. Ces « suicides prémédités » de la biosphère ont lieu tous les 30 à 40 millions d'années.

Dans la monographie « L'uranium

et la vie dans l'histoire de la Terre », le professeur Sergei Neroutchev motive son hypothèse par un fait reconnu dans la géologie - la teneur plus élevée en uranium dans les roches sédimentaires dont l'âge coïncide précisément avec les époques de disparition massive des plantes et des animaux et l'apparition de nouvelles espèces. Le savant attire l'attention sur le fait que pendant leur vie de nombreux organismes

actuels accumulent intensivement des éléments radioactifs à la surface ou à l'intérieur des cellules.

Ainsi, certaines bactéries « absorbent » littéralement l'uranium du sol et de l'eau dans des proportions atteignant la moitié de leur poids sec.

Avec le temps, la quantité d'uranium dans la matière vivante doit inévitablement atteindre le niveau critique qui provoque la disparition de certaines espèces et la formation de nouvelles espèces grâce à des mutations au niveau génétique, selon le savant. Il cite, à titre d'exemple, les eaux du lac Issyk Koul dans les montagnes du Tian-Chan (Kirghizie). Ici, la teneur naturelle en uranium est en moyen de 10 fois plus élevée que dans l'océan mondial et on y a en outre enregistré une extrême diversité d'espèces d'algues.

On sait que les dinosaures habitaient des lagunes peu profondes où la concentration biogénétique de l'uranium était très grande. Finalement, l'organisme des gigantesques pangolins n'a pu venir à bout des « surcharges radioactives » et ils ont péri. Leurs restes pétrifiés, souligne Sergei Neroutchev, se distinguent, en règle générale, par une teneur en uranium anormalement élevée.

OUA Appel pour l'aide aux pays victimes de la sécheresse

L'Organisation de l'Unité Africaine (OUA) a lancé un appel aux pays africains pour qu'ils accroissent à la fois leur aide matérielle aux affamés des nations victimes de la sécheresse et pour qu'ils fournissent à ces pays des médecins et du personnel soignant. Le Secrétaire général par intérim de l'OUA, M. Peter Onu qui prenait la parole à Addis Abéba à l'issue d'un voyage dans les provinces septentrielles éthiopiennes du Tigre et de l'Awash a demandé à la communauté internationale un accroissement de l'aide d'urgence aux pays africains les plus touchés, l'Ethiopie en particulier. Le 20^e sommet de l'OUA, on se souvient, avait décidé de créer un fonds d'assistance d'urgence pour les pays africains victimes de la sécheresse d'une population touchée estimée à 150 millions de personnes.

Il faut rappeler avec tristesse qu'aux portes du célèbre parc rwandais de la Kagera, à vingt kilomètres de la frontière avec l'Ouganda, 25 000 réfugiés pour la plupart des Ougandais survivent dans un camp de fortune installé par le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés.

L'avenir de ces réfugiés qui n'en ont même pas le statut reste aux mains des gouvernements ougandais et rwandais dont les négociations ont été interrompues, début décembre sur un véritable constat d'échec.

COTE-D'IVOIRE

L'Université face au chômage des jeunes diplômés

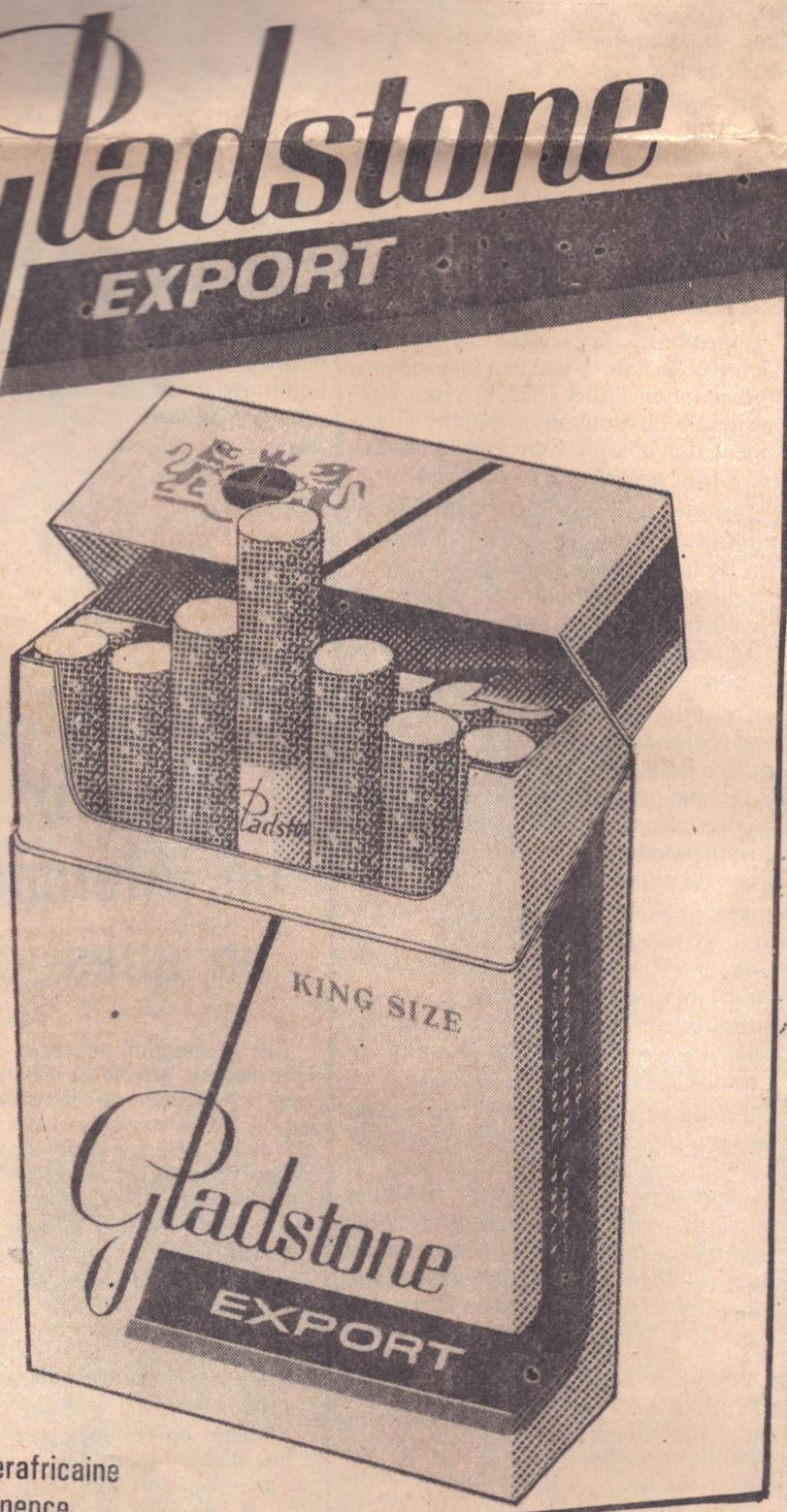
Considérée comme l'une des plus prestigieuses d'Afrique, l'université d'Abidjan paraît aujourd'hui victime de ses succès, et les autorités universitaires s'inquiètent du chômage croissant chez les jeunes diplômés qui doivent actuellement attendre « un ou deux ans, voire plus » pour trouver leur emploi. Ainsi priorité doit être désormais donnée sur le monde du travail, a déclaré le Recteur Touré Bakary lors d'une conférence de presse rapportée par le quotidien « Fraternité Matin ». Pourtant, rappelle-t-on, en consacrant une importante partie du budget national à l'éducation, la Côte d'Ivoire fait des efforts considérables pour assurer la formation de ses étudiants qui, avec une bourse mensuelle de 30 000 francs CFA, comptent parmi les plus privilégiés d'Afrique. Cet important investissement a permis une rapide croissance à la fois des effectifs scolaires et du nombre des établissements.

Le taux de scolarisation, qui était de 10 pour cent en 1960, année de l'accession à l'indépendance s'est rapidement élevé.

N'DJAMENA

mesures de rigueur pour le prochain budget tchadien

Le gouvernement tchadien a décidé de réduire ses représentations diplomatiques à l'étranger, dans le cadre des mesures d'économie décidées pour le budget 1985, indique un communiqué publié à N'Djaména, à l'issue du Conseil des ministres qui a adopté le budget de l'Etat pour l'année 1985 se traduisant par un déficit dont le montant égale quasiment les recettes budgétaires prévues. Le conseil des ministres a notamment demandé au ministre des Affaires étrangères d'élaborer dans les meilleurs délais un plan visant à limiter le nombre de représentations diplomatiques tchadiennes à l'extérieur.



en vente au
Magasin Interafricaine
sis ex-permanence
Dixinn-Mosquée

CUBA : La sécurité sociale

un bon exemple

L'attaque de la Caserne Moncada aura été l'objectif premier d'une stratégie élaborée, qui permit le débarquement du « GRAMA » le 2 décembre 1955, et l'entrée triomphale, après de durs combats, du Commandant Fidel Castro et ses barbus de la Sierra Maestra à la Havane le 1^{er} Janvier 1959. Le tyran Fulgencio Batista était ainsi chassé.

Il y a ainsi 25 années que le Peuple cubain fête sa libération totale du joug du capitalisme et de l'esclavage, d'une part, et d'autre part, les victoires de l'édition socialiste.

Les grandes transformations socio-économiques dont jouissent les Cubains aujourd'hui sont toutes ainsi

tributaires de Moncada. Les Cubains peuvent alors en ce XXV^e anniversaire, être fiers de tout ce que la Révolution a fait pour eux et, pour souligner une de ces nombreuses transformations socio-économiques, peut-on citer le domaine de la sécurité sociale dont un journaliste cubain a dit qu'elle constitue un bon exemple.

Si Cuba peut présenter aujourd'hui au monde des réalisations remarquables en matière de développement, la sécurité sociale est sans aucun doute un bon exemple.

Cuba a été l'un des premiers pays d'Amérique Latine à instituer la sécurité sociale. Cependant, son implantation et son développement dépendaient logiquement des facteurs socio-économiques qui caractérisaient la république néo-coloniale.

Ce n'est pas par hasard que la première loi réglementait dans ce domaine

la retraite des militaires (1913) et ensuite les fonctionnaires du pouvoir judiciaire, les employés de l'administration publique, la police et d'autres secteurs liés à la classe du pouvoir.

Les graves et les protestations des ouvriers ont obligé à l'étude et la promulgation des lois sociales. Le premier congrès ouvrier, célébré en 1914, réclamait une loi sur les accidents du travail, dictée deux ans plus tard.

Mais malgré ces progrès syndicaux apparents, au moment de la Révolution, le premier janvier 1959, les caisses des retraités étaient totalement vides. Immédiatement, elles furent dotées des ressources monétaires suffisantes pour les bénéficiaires.

Cuba, qui se trouve maintenant au même niveau que les pays les plus avancés en la matière, proclame que dans une société socialiste, une partie du produit social doit être consacrée « au soutien des personnes non aptes au travail ». Enorme est la différence entre les dépenses totales qui s'élèvent à des millions de pesos à titre de sécurité sociale aujourd'hui dans le pays et celles qu'il y a trente ans.

Plus de 90 pour cent du total des bénéficiaires actuels correspondent à des prestations demandées en 1959.

A partir de cette date, Cuba a commencé à uniformiser la Sécurité Sociale dans tout le pays. En effet, la disparité existante était un obstacle pour une intégralité totale.

Cependant, la législation sur la Sécurité Sociale a été soigneusement étudiée, et en juillet 1979, l'Assemblée Nationale du Pouvoir Populaire (Parlement de Cuba) a approuvé la loi 24, qui est un progrès extraordinaire.

Cette loi introduit une modification importante, celle de stimuler le maintien de la personne dans ses fonctions si celle-ci est en condition de pouvoir travailler au-delà de l'âge stipulé pour la retraite (60 ans pour les hommes et 55 pour les femmes).

De cette manière, lorsqu'un travailleur réunit les conditions pour présenter une demande de retraite et qu'il ne le fait pas, il augmente le montant de ses prestations de vieillesse jusqu'à une proportion de 13 pour cent s'il travaille 5 ans de plus.

Par ailleurs, à Cuba, ladite « pension extraordinaire par âge » est en vigueur : elle stipule que les personnes qui n'ont que 15 ans de service peuvent prendre leur retraite à l'âge de 65 ans pour les hommes et de 60 ans pour les femmes.

La loi introduit le droit au travail des retraités. Si ces derniers estiment pouvoir continuer à travailler et qu'ils veulent le faire, ils peuvent travailler dans des conditions déterminées de salaire. Les prestations sont maintenues totalement ou partiellement selon le salaire reçu et par rapport à ce qu'ils gagnaient avant.

Le principe fondamental qui régît les prestations est que ceux qui ont un apport social plus grand à travers leur travail reçoivent des prestations plus élevées, de là, les augmentations pour chaque année de travail une fois que la personne peut prendre la retraite.

ROUMANIE

37^e anniversaire de la proclamation de la République

Le 30 décembre 1984, le Peuple roumain a commémoré les 37 ans de la proclamation de la République, acte révolutionnaire qui s'inscrit dans les suites des profondes transformations sociales et nationales survenues en Roumanie après la victoire de la révolution de libération sociale et nationale, antifasciste et anti-impérialiste du 23 Août, qui marquait le début de l'édition de la société socialiste en Roumanie.

Les réalisations attestent que les 40 années qui ont passé depuis la victoire de la révolution de libération sociale et nationale et les 37 années qui se sont écoulées depuis la proclamation de la République sont pour le peuple roumain une période riche de réalisations majeures, de mutations structurelles dans la vie politique, économique et sociale du pays.

Pays agraire, ayant une industrie et une agriculture peu développées qu'était autrefois la Roumanie est de nos jours un pays industriel-agricole, ayant une industrie puissante, compétitive et une agriculture moderne, en plein essor.

Dans une atmosphère d'enthousiasme patriotique et de parfaite unité, propre à la cohésion sociale et pour le peuple roumain, le XIII^e Congrès du Parti Communiste Roumain qui s'est tenu du 19 au 22 novembre 1984, a réélu le Président Nicolae Ceausescu personnalité de marque de la vie internationale, à la haute fonction de Secrétaire général du Parti et a adopté, à l'unanimité, des résolutions et des documents de portée historique, comptant pour un événement de la plus grande importance dans la vie du pays.

OPEP

Le maintien de prix de référence en question

Une proposition touchant au prix de référence du pétrole de l'OPEP était ce week end à Genève au centre d'intenses discussions à la conférence ministérielle qui doit faire face à une baisse des cours sur le marché libre et à la faiblesse de la demande. Les démarches ont déjà permis de ramener le prix officiel de l'OPEP à 29 dollars b/j.

La défense de ce prix de référence a été depuis au centre de la stratégie de l'OPEP. Il avait été réduit pour la première fois dans l'histoire de l'organisation à la conférence de Londres de mars. Le cours de la qualité « Arabe » a diminué ces derniers mois sur le marché libre.

Plusieurs propositions étaient à l'étude. L'une d'elles viserait à remplacer ce brut par un « panier » d'autres bruts qui deviendrait la nouvelle base de référence. Selon des sources informées, le prix officiel resterait ainsi à 29 dollars.



POUR TOUT

ET AVEC LE MEILLEUR SERVICE

UN SEUL PARTENAIRE

Ets HASMIOU DIALLO ET
FRERES

- Africa - Lait (non sucré)
- France - Lait (en poudre)
- Cigarettes Jubilée et Clarmont
- Batteries « Vega »

Une exclusivité qui ne cache pas son nom : efficacité et qualité

Avec nos succursales sur la Côte Ouest Africaine à Abidjan - Bandjul - Freetown - Monrovia - Conakry, entrez dans notre sphère d'action.

Facilités de paiement. Prix imbattables, y compris pour toutes autres marchandises.

Ets Hasmiou Diallo

et Frères

Import - Export
13, Rue Mohamed V. Dakar
Sénégal
Tél. 21-85-71
Telex : 3341 SG
BP. 772 Dakar

Représentants Commerciaux à

Conakry

- Boubacar Sidi Diallo
Tél : 46-29-98
BP : 985
- Mamadou Bah
Toule et Frères
Tél B : 46-39-20
D : 42-12-96
BP : 9

La chute d'un déraciné

CHAPITRE V

Le tribunal de la famille

Par Ibrahima Sory
Yansané

Bennaka fut conduit devant le juge un quart d'heure après son entretien avec l'avocat d'office qui vint le voir dans la cellule de la Cour d'assises.

Il se tint droit à la barre des accusés en face du juge haut placé là-bas* sur son piédestal ; le juge lut les accusations, sa voix se noyait dans le brouhaha de l'immense salle d'audience.

A son tour Staum se borna à décrire son client africain comme étant un homme hautement instruit ayant collaboré avec une honorable Organisation Internationale et susceptible de faire une brillante carrière de nouvelliste, publié par le New York Times ; Staum suggéra que son client avait été trahi par sa femme qu'il aimait ; en conséquence, souhaitait-il que son dossier soit transféré au Tribunal de la famille, juridiction qui, à son humble avis, était plus indiquée pour l'examiner.

— Demande acceptée, dit le juge. Mais je tiens à fixer la caution : cinq mille dollars... Le juge s'arrêta et oublia le cas insignifiant de l'Africain.

De la salle d'audience dont l'atmosphère évoquait un marché, le Lieutenant Sam reconduisit Bennaka à la cellule d'attente ; chemin faisant il tendit au détenu une enveloppe : « votre femme m'a demandé de vous remettre ceci ». Sur l'enveloppe Bennaka reconnut l'écriture de Talibi ; il lut la lettre venue de la Santé dans la cellule d'attente d'où il fut embarqué dans l'autobus du Département of correction à destination de Rikers-Island, où il fut réveillé samedi matin par le cauchemar des femmes hysteriques...

Lundi 25 mars.

Sortir vivant du Roc, se dit Bennaka, je veux sortir vivant d'ici. Il se leva et se rassit. Il était dans la même cellule immaculée du Tribunal de la famille, la même cellule où il avait attendu, le 2 février, de passer devant le juge avec Peggy. Ce jour-là, il avait été autorisé, avant de passer à la barre, de téléphoner. Il avait alors appelé Connie qui lui rappela d'une voix exaspérée que Bennaka était indésirable aux Etats-Unis. « Ils ne veulent pas de toi ici » avait-elle déclaré sans toutefois préciser qui était « ils ». Ils ne veulent pas de toi ; et puis en dépit des multiples efforts qui ont été déployés par les pouvoirs publics en faveur de l'intégration

tion au cours de la dernière décennie, les barrières raciales restent très marquées dans ce pays... Tu es indésirable ici, Bennaka ; tu n'as aucune racine dans ce pays. Et tu le sais. Tu as besoin d'aide ? N'ai-je pas déjà largement contribué dans ce sens ? N'as-tu pas reçu assez d'argent pour retourner au bercail ?

Etait-il besoin que Bennaka relance encore Connie ? N'était-il pas devenu sage de l'opinion de Connie une fois pour toutes ? Bennaka exclut également l'alternative de contacter Laura. Le nom de Amara fit tilt dans son esprit mais il n'allait pas non plus l'appeler. Thomas Bazin quant à lui était trop loin. D'ailleurs Bennaka n'était pas certain d'obtenir l'autorisation de communiquer avec l'extérieur. Que faire alors pour sortir du Roc ? Le juge, espérait-il trouverait une solution sage aujourd'hui. La séparation, voire le divorce tout court. Et Bennaka prendrait alors ses jambes à son cou, quitterait définitivement Peggy et son pays ; elle ne le reverrait plus. Plus jamais. Mais tout d'abord il faudrait sortir de cette cellule à la propreté clinique, franchir les barreaux du Roc. Et vivant !

Bennaka espéra que Peggy le libérerait. Car elle seule pourrait amener le juge à surseoir à son retour au Roc pour une nuit supplémentaire. Bennaka résolut alors de mettre à profit les recommandations de la lettre de Talibi : « Quitte-la définitivement. Au besoin abandonne à Peggy tous tes biens y compris votre fillette, mais il est impératif que tu la quittes pour sauver ta vie ». Telles étaient pour l'essentiel les recommandations de Talibi qui avait écrit de la Santé et qui, loin de se douter qu'à la réception de sa lettre Bennaka serait déjà comme lui, un détenu...

Sortir vivant du Roc ! Bennaka était déterminé à s'en sortir, il persuaderait Peggy à le sortir d'ici, il lui parlerait devant le juge, elle accepterait peut-être d'annuler sa plainte qui le clouait derrière les barreaux, gardait ses doigts oisifs. Rien n'était plus encombrant que des doigts oisifs. Peggy allait devoir le sortir d'ici. Mais le fera-t-elle ? Annulera-t-elle sa plainte enregistrée par les soins du Lieutenant Sam là où Peggy n'avait pas annulé son mandat de protection ? C'était autant de questions sans réponse dans la tête du détenu africain, mais il allait quand même tenter de raisonner Peggy devant le juge. Il se sentit plus calme après cette décision et cessa de faire les cents pas dans la cellule. Dans l'attente de paraître devant le juge, les minutes paraissaient aussi longues que des heures, les heures comme des années et les années comme des siècles. Bennaka attendit en mâchant sa frustration, son impatience.

Un garde arriva enfin, ouvrit la cellule, passa les menottes à Bennaka et l'escorta dans la salle d'audience, à l'entrée de laquelle il vit Peggy debout, raide comme la justice et attirante, il nota aussi sa malette qu'elle tenait des deux mains. A ses côtés, le Lieutenant Sam en tenue civile avait l'air d'un héros ; Peggy et le policier auraient pu, tels qu'ils étaient, passer pour un couple parfaitement uni. Bennaka stoppa à leur niveau, regarda la face composée, hermétiquement fermée ; d'une voix basse il dit seulement : « Salut, tu es impeccable ! Ça va ? »

— Bien, répondit froidement Peggy, distante.

Mais le garde d'escorte poussa Bennaka en avant. La rudesse du geste lui glaça l'échine et stoppa le processus de sa pensée qui s'étonnait que Peggy ait jugé opportun

— Je n'ai rien à vous dire à vous, dit le juge déifiant le regard de l'Africain avec mépris. Cette affaire est au-dessus de la juridiction du Tribunal de la famille : Séquestration, coups et blessures, tentative de meurtre... Le regard du juge passa de Bennaka à Peggy. Elle poursuivit :

— Je demande à votre femme de faire une déclaration.

Peggy regarda immédiatement le Lieutenant Sam au même moment que Bennaka. De la tête le policier eut un mouvement d'assentissement. Peggy regarda le juge, sembla hésiter un moment et déclara :

— Je n'ai contre lui... Je veux qu'il soit juste expulsé des Etats-Unis. Peggy s'arrêta, son regard croisa d'abord celui de Bennaka puis tomba à ses pieds.

— Ecoute, plaida Bennaka. Tu m'as donné un foyer, fait une enfant et appris ta langue maternelle ; nous sommes une famille qui doit rester indivisible.

Bennaka sentit la main rude du garde d'escorte contre l'épaule : — Tenez-vous face au juge, ordonna-t-il.

Le juge reprit :

— Je renvoie l'affaire à la Cour d'assises.

Bennaka regarda Peggy : — Tu t'es rendue très célèbre aux Etats-Unis... Il ne termina pas car le garde encore une fois immobilisa ses poignets avec les menottes pour l'entraîner vers la sortie, vers la cellule d'attente d'où il retournerait au Roc...

— Ne vous en faites pas, suggéra le garde d'escorte d'un ton badin. Votre femme pourrait changer d'avis d'un moment à l'autre. C'est comme ça généralement, les femmes. Vous le savez.

Or effectivement Peggy vint aussitôt après vers la cellule d'attente, elle s'arrêta au bureau de la sentinelle qui l'avait interpellée en disant : « yes mame ? »

— Je tenais à laisser cette malette qui lui appartient, expliqua Peggy.

— Ouvrez-la s'il vous plaît mame ?



SADIO
ET FRERES

AU SERVICE DE VOS GOUTS ET PLAISIRS

- Carreaux (tous modèles)
- Installations sanitaires
- Cigarettes (Milde Sorte, Hoby Ronson)

Demandez-nous également :

- Le textile (popeline — java)
- La quincaillerie
- Les produits laitiers
- Le sucre

- La farine
- La purée de tomate
- Les batteries
- Les piles BERIC
- et les véhicules

ALORS N'ATTENDEZ PLUS

Adressez-nous toutes vos commandes. Et payez seulement 50 % de leurs valeurs pour que vous les receviez dans les 90 jours. Et vous constaterez des plus avantageuses, car pour les autres 50 %, un délai de 90 jours vous est accordé après la réception de vos commandes.

A partir de 15 véhicules et pour l'Etat nos prêts courrent sur 1 à 2 ans.

LA COURTOISIE VOUS ACCUEILLE

Amadou Sadio Diallo
Commerçant Import-Export
Route du Niger — Libraport Madina

BP : 1167

Tél : B : 46-31-26
D : 42-13-56

Lire
HOROYA
c'est bien,
s'y abonner
est encore
mieux

Tous, face à l'histoire

Deux événements, parmi ceux qui font l'histoire, ont marqué le cours de la vie en Guinée pendant cette année 1984 qui vient de finir.

C'est d'abord, incontestablement, la mort aussi subite qu'inattendue, le 26 mars à Cleveland (Ohio) aux Etats-Unis, du Président Sékou Touré, personnage certes historique mais controversé, dont la gestion des affaires de l'Etat, au bout de 26 ans, a précipité la Guinée dans un lamentable gâchis.

C'est ensuite, bien sûr, l'avènement dès le 3 Avril, de la Deuxième République, enfantée par les Forces Armées Nationales, avec les ferventes bénédicitions d'un Peuple las, fatigué, presque exangue. Mais qui, tapis dans la méfiance et le silence qui est le refuge des faibles, attendait la fin inéluctable d'un régime qu'il ne portait plus dans son cœur.

Le 3 Avril fut donc, une date historique : la renaissance d'une Nation étranglée, la tranquille victoire de la liberté confisquée, le triomphe de l'expression baillonnée, muselée, le jaillissement de la lumière masquée. Ce fut un immense cri d'espérance et de soulagement dans le firmament guinéen. Car, le Guinéen, dans sa souffrance, savait-il seulement, en définitive, espérer ?

La longue et rude traversée du désert, sur laquelle planait constamment l'ombre du sordide Camp Boiro, il faut l'évoquer ici, ne serait-ce que dans les limites étroites d'une simple ligne de cet article. Pour perpétuer la mémoire de ceux qui n'en sortirent jamais, mais encore, pour encourager et soutenir dans leur moral, ceux qui nous en sont revenus, sinon diminués en tout cas bafoués dans leur personnalité.

LES PREMIERES OPTIONS

Une Guinée malade, économiquement faible, dont la survie ne tenait plus qu'aux ressources limitées que lui procuraient les pôles que constituent Friguia, CBG et OBK. Une Guinée, dont la population à 80% paysanne, pratiquait une agriculture de laquelle étaient absentes les moindres techniques culturelles modernes. Une Guinée, où l'enseignement dit de masse n'a pu produire qu'une armée de « cadres » à la compétence douteuse. Et, conséquence, une absence totale de toute statistique, car en fait, on se refusait d'en établir pour mieux cacher les échecs, pour mieux maquiller la faille. Cette Guinée malade, hagarde, pantelante, est le lourd fardeau dont a hérité le 3 Avril 1984, le Comité Militaire de Redressement National, lequel, on le sait mieux maintenant, a placé à sa tête un homme, le Colonel Lansana Conté dont l'apparence tranquille cache en fait, de véritables qualités de rigueur, d'honnêteté, d'efficacité.

Le moins qu'on puisse dire, c'est que en prenant le pouvoir, les militaires savaient parfaitement à quelle tâche gigantesque ils allaient être confrontés, tant à l'intérieur qu'à l'exté-

rieur. Et dans sa première Déclaration qui tenait lieu de serment au Peuple, le CMRN se fixe d'emblée quatre tâches prioritaires, sur le plan national :

— Assurer la concorde et la réconciliation nationale dans le respect des droits de chacun notamment à l'expression, à la libre circulation. Pour le CMRN, en effet, c'est là une condition indispensable à remplir pour que chaque Guinéenne, chaque Guinéen participe à l'édification de la Nation enfin libérée.

— Assurer la sécurité individuelle et collective des personnes et des biens, afin de permettre à chacun d'entreprendre librement toute activité créatrice susceptible d'assurer le bonheur du Peuple.

— Redonner à l'éducation, à l'enseignement et à la formation professionnelle, un contenu capable d'ouvrir au jeune, à l'adulte ou au travailleur et, à chances égales, les portes de l'emploi public ou privé.

— Redresser l'économie nationale délabrée. Pour cela, constate le CMRN, des réformes de structures, d'orientation économique et de politique monétaire, s'avèrent plus que nécessaires. Elles sont indispensables à une exploitation rationnelle des ressources naturelles dans le cadre de l'encouragement à la libre entreprise, qui demeure un champ ouvert et pour les nationaux et pour les étrangers.

Aucun pays ne pouvant aujourd'hui vivre replié sur lui-même, le CMRN, tout en réaffirmant son attachement aux principes des Charters de l'ONU, de l'OUA, du Mouvement des Non-Alignés ainsi qu'aux principes de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, au respect des droits des Peuples et des libertés démocratiques, proclame son ardent désir de promouvoir, avec tous les Etats du monde, les Organisations intergouvernementales et internationales, une coopération sincère et loyale qui tient compte de la souveraineté, de l'indépendance et de l'intégrité territoriale de la Guinée ainsi que de la personnalité africaine.

L'INDISPENSABLE UNITÉ NATIONALE

Neuf mois après, quel bilan peut-on dresser de l'action du CMRN et du gouvernement de la Deuxième République ? Tâche délicate, dans la mesure où il faut des chiffres de comparaison pour évaluer les effets positifs ou négatifs d'une décision sur le cours de la société. Qu'à cela ne tienne. L'un des acquis les plus importants de la Deuxième République est d'avoir reconstruit la Guinée d'avec les Guinéens qui furent contraints à l'exil. Et aussi, d'avoir rendu le Guinéen de l'intérieur libre de ses mouvements, sans aucune tracasserie. Désormais, ceux qui étaient étiquetés comme des apatrides ont retrouvé le chemin libre de la terre natale. Il y a, dans cet acquis considérable, les éléments indispensables à l'unité de tous les Guinéens, à l'intérieur comme à l'extérieur.

Et, de fait, le CMRN s'est employé sans relâche, dès son installation à cultiver et à entretenir cette unité nationale, sans laquelle, rien n'est possible. On retiendra les nombreuses missions du CMRN à l'intérieur du pays, mais également à l'extérieur où particulièrement elles ont porté le message d'amitié et de l'unité, de la réconciliation, de la concorde à nos compatriotes de la diaspora.

Le Colonel Lansana Conté lui-même prêchera cette unité dans certaines grandes villes du pays. Kindia, Labé, Boké, Kankan, Faranah en sont des étapes marquantes. Comme un leitmotiv, le thème de l'unité nationale, par delà tous les particularismes qui tiennent de la race, de l'ethnie, de la région, est revenu dans tous les propos du chef de l'Etat. Faisant figure de rassembleur, il a démontré, partout, avec une grande maîtrise la nécessité impérieuse pour tous les Guinéens de se retrouver dans la cohésion afin de relever le défi du développement.

L'histoire est implacable de vérité. Elle offre des exemples où des Peuples n'ont pas pu maîtriser leur destin du fait des querelles intestines entretenues au sein de leurs différentes composantes. C'est pour ne pas tomber dans un tel cercle vicieux d'alliances construites sur la base des ethnies qui peuplent les diverses régions de la Guinée, au détriment d'un bloc national, un et indivisible, que les émissaires du CMRN sont allés jusque dans les fins fonds du pays. L'action est salutaire et doit être permanente. D'elle, dépend le succès de toutes les entreprises du CMRN, en vue de faire de la Guinée, une terre où il fait bon vivre non seulement pour le Guinéen mais pour tout le monde.

QUATRE GRANDES CONFERENCES

Dans la foulée des voyages à l'intérieur et à l'extérieur, quatre grandes conférences nationales touchant les domaines vitaux de l'éducation, de la santé, de la justice, du développement rural, de l'industrie se tiendront avec la mission de trouver les voies et moyens appropriés, susceptibles de les sortir de l'ornière dans laquelle ils étaient confinés. Des décisions ont suivi. Mais le danger est grand de les voir oubliées au fond des tiroirs des Départements intéressés, si ceux-ci ne se donnent les moyens de leur exécution.

On retiendra néanmoins, que la rentrée scolaire de cette année a été plus enthousiaste, plus prometteuse que celles que nous avons connues auparavant sous l'ancien régime. Des réformes de structures ayant été opérées, il reste toujours à savoir quel contenu donner aux programmes et comment ériger les infrastructures scolaires d'accueil et de formation. Il faut, en effet, souligner le fait que tous les enfants en âge d'aller à l'école, dans de nombreux centres, n'ont pu trouver la place nécessaire pour leur inscription. On assiste dans le meilleur des cas, à une rotation pour des élèves d'une même promotion. Les uns venant le matin et les autres le soir selon une rotation hebdomadaire.

Il serait tout de même aberrant et inconscient de mettre au compte du gouvernement actuel, les errements et la grave situation que connaît encore l'école guinéenne. De fautes commises, avec une régularité d'horloge pendant 26 ans ne se corrigent pas d'un coup. Tous les domaines d'activités en souffrent, et il faut encore de longues années pour juger des résultats des décisions de redressement prises. Mais à condition qu'elles soient effectivement appliquées. Tant il est vrai que nous portons encore les plis de 26 années d'irresponsabilité, et que nos mentalités n'ont pas encore évolué.

CHANGER DE MENTALITE ET SE METTRE AU TRAVAIL

Le chef de l'Etat, le Colonel Lansana Conté, plus que personne y tient particulièrement. Parce qu'il sait, que les mauvaises habitudes ont la vie dure et que des vieux réflexes subsistent encore. Dans sa déclaration du mardi 18 décembre 1984, il en parle sans détour. Pour que la nouvelle société que nous voulons construire, sur les ruines de l'ancienne caractérisée par des tares de toutes sortes, soit une réalité, il faut impérativement une révolution dans les mentalités. De sorte qu'elle nous mette à l'abri de la délinquance, de la criminalité, du vol des deniers publics, toutes choses reprehensibles qui ont refait surface avec une vertigineuse recrudescence.

Le maître mot, tout de même, est le travail. Il doit être une norme de comportement de chaque Guinéen. Le chef de l'Etat, le disait encore tout récemment : « notre pays est entièrement à reconstruire et l'effort qui nous attend est considérable ». Que ce thème revienne dans tous les propos, cela traduit à la fois une prise de conscience et une volonté manifeste de faire du travail, la raison d'être en Guinée. Selon, le Colonel Conté, il est la première condition de notre progrès. En effet, dit-il « pour que tous les Guinéens mangent à leur faim, il faut défricher de nouvelles terres et aménager des rizières. Et si, chacun à son niveau fait ce qu'il doit faire, nos progrès seront rapides ».

Le 1^{er} novembre dernier, à la fête commémorative du 26^e anniversaire de la création de l'Armée guinéenne, le Colonel Conté avait eu déjà ces mots : « nous devons nous mettre au travail, un travail créateur pour réaliser le bien-être du Peuple ». Se refusant de faire tout bilan de l'action du CMRN, il avait tout simplement conclut son adresse par cette phrase significative : « c'est à l'acte que chacun sera jugé ».

Ce propos, plus que jamais demeure d'actualité. Chacun doit le méditer. Incontestablement, il est d'une portée considérable, et son essence est profonde.

L'année nouvelle doit être celle du travail. Le seul critère valable pour apprécier le taux d'utilité de chacun, dans la grande œuvre de redressement entreprise depuis le 3 Avril 1984.

Tous, nous sommes face à l'histoire.

Ibrahima Cissé